

---

# **DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES**

## **2021/2024**

---

## 1 – En préambule

Les présentes directives techniques nationales sont adressées, en application du décret n°2005-1718 du 28 décembre 2005 et de l'instruction du 23 novembre 2016, à tous les agents de l'État exerçant des missions de conseillers techniques sportifs placés auprès de la Fédération Française d'Aviron.

Elles s'adressent également aux cadres techniques fédéraux, techniciens sportifs régionaux et départementaux, salariés de la fédération et/ou de ses organes déconcentrés, qui contribuent par leurs actions à leur mise en œuvre.

Ces directives se placent dans le cadre de la convention-cadre prévue à l'article 8 du décret n°2005-1718. Cette convention cadre précise que la direction technique nationale exerce une autorité technique sur l'ensemble des CTS (EN, CTN, CTR) ainsi que sur l'ensemble des cadres salariés de la fédération et/ou de ses organes déconcentrés qui contribuent à la mise en œuvre des directives techniques nationales. Cette convention est complétée par des conventions d'équipes techniques régionales (ETR) au niveau régional.

## 2 – Contexte

Le cadre technique est un agent public rémunéré par l'État. Cet agent, exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS), est chargé de responsabilités diversifiées, liées, en particulier, au sport pour tous (progression de la pratique licenciée), au sport de haut niveau (détection des talents et perfectionnement de l'élite, sélection des équipes nationales), à la formation des cadres. Il contribue directement à la mise en œuvre de la politique sportive de l'État et est garant de la cohérence entre les projets sportifs de la fédération auprès de laquelle il est détaché et les orientations prioritaires du ministère des sports.

Il s'assure de la bonne utilisation des crédits publics.

Au-delà de la mise en œuvre de projets, il est également chargé d'observer et d'analyser en permanence l'évolution des secteurs d'activité le concernant. À ce titre, il est force de propositions auprès du Directeur technique national, du Président de la fédération et /ou du Président de la ligue.

**Le cadre technique est le garant de la mise en œuvre du  
Projet Fédéral de la fédération.**

## 3 – Les Directives Techniques Nationales

Les directives techniques nationales sont une feuille de route déclinées à partir du Projet Fédéral, du national vers le territorial, dans lesquelles les grands axes des missions des cadres techniques sont définies.

**A-Les quatre axes prioritaires et les objectifs définis par la FFA dans le  
Projet fédéral approuvé par le Comité directeur du 17 avril 2021, à savoir :**

### 1) L'aviron pour toutes et pour tous

- Faire vivre toutes les pratiques de l'aviron
- Développer l'aviron sur tous les territoires
- Faire évoluer l'image de l'aviron et développer sa visibilité

- Rendre l'aviron accessible à tous les publics
- S'appuyer sur la notoriété des athlètes de haut niveau pour donner de la visibilité à l'aviron

## **2) Une nouvelle politique de haute performance et de haut niveau visant une équipe de France compétitive lors des JOP de Paris et Los Angeles 2028**

- Construire une équipe de France unie, solidaire et forte pour toutes les catégories
- Développer le haut niveau sur l'aviron de mer
- Investir sur les prochaines générations d'athlètes

## **3) Une fédération au service de ses territoires, de ses clubs et de ses pratiquants**

- Soutenir nos entités déconcentrées et positionner la fédération comme centre de ressources pour ses associations affiliées
- Accompagner la professionnalisation des associations
- Collaborer et co-construire avec les ligues, comités et clubs
- Impulser de nouvelles dynamiques et innovations.

## **4) Une fédération verte, responsable et éthique**

- Améliorer notre impact environnemental
- Développer notre impact sociétal

Les différents objectifs de ces quatre axes seront déployés à travers la déclinaison opérationnelle du projet fédéral définie par la Direction Technique Nationale. Au niveau méthodologique, cette déclinaison opérationnelle s'appuiera notamment sur :

- Une volonté forte d'établir des priorités d'actions
- Une capacité à définir précisément la bonne répartition entre actions régionales et nationales
- Un déploiement adapté aux spécificités et besoins de chaque territoire notamment à travers la signature de convention territoriale avec les ligues

Au niveau pratique cette déclinaison visera à orienter les actions de la Direction Technique nationale vers :

- La dynamique sportive de notre pratique de rivière
- Le déploiement accrue et innovant de notre pratique indoor
- L'accélération du développement de notre pratique Aviron de Mer
- La mise en œuvre de la stratégie de haut niveau et de haute performance 2024-2028
- Le déploiement des politiques publiques (mixité, accessibilité à la pratique pour tous dont les publics porteurs de handicap, lutte contre les violences, développement durable).

**B- Indicateurs 2021-2024. En lien avec les politiques publiques du Ministère en charge des sports et les objectifs définis dans les contrats de développement et de performance passés avec l'Agence Nationale du sport**

**1) Développement des pratiques**

Actions	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2021	2022	2023	2024
Développement de l' Aviron de mer	Augmenter le nombre de pratiquants	Nombre de licencié(e)s "mer"	8500	9500	10000	10500
	Développer l'offre compétitive	Nombre de compétiteurs "mer"	700	1000	1100	1200
Développement de l' Aviron indoor	Augmenter le nombre de pratiquants	Nb de licencié(e)s indoor I	1500	3000	3500	4000
		Nb de licencié(e)s I indiv	50	100	200	300
		Nb de licencié(e)s I évènementielles	800	1000	1200	1500
	Développer l'Aviron Indoor	Nb clubs indoor	110	120	125	130
	Développer l'offre compétitive	Nb de participant(e)s aux chpts nationaux	2600	2500	2700	3000
Développement de l' Aviron de rivière	Dynamiser la pratique de randonnée	Nb de participant(e)s aux randonnées	2000	5600	5700	5800
	Dynamiser la pratique compétitive adulte en rivière	Nb de participant(e)s aux championnats master	1500	2500	2900	3200
Développement de l' Aviron scolaire et universitaire	Promouvoir les programmes Educ'Aviron	Nb de classes R5	400	1000	1300	1500
		Nb de titres scolaires	15 000	60 000	62 000	65 000
	Faire le lien avec les QPV et ZRR	Nb de classes R5 en zone REP/REP+	50	100	130	150
	Collaborer avec les associations sportives scolaires	Nb de participant(e)s aux championnats d'académie UNSS	0	2000	2150	2300
	Accompagner la création de sections sportives	Nb de sections sportives	80	85	90	95
Développer la pratique de l'aviron pour les personnes en situation de handicap (physique et mental)	Augmenter le nombre de clubs accueillant des rameurs handi	Nombre de clubs accueillant des rameurs handi	100	115	125	135
		Nombre de club référencés sur le handiguide	ne fonctionne pas	90	125	135
	Augmenter le nombre de licenciés en situation de handicap	Nombre de licencié(e)s en situation de handicap	480	550	600	650
	Développer l'offre d'épreuves accessibles au public en situation de handicap	Nombre de participant(e)s handi à des épreuves nationales	180	270	300	340
Nombre de sportifs classifiés/an		20	25	30	35	

**2) Haut-Niveau**

Action	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2021	2022	2023	2024
Faire rayonner la France	Atteinte des objectifs identifiés dans le programme Ambitions 2024 OLY	Rang de la France aux CM (classement des médailles)	5	8	6	5
		Rang de la France aux CM (indice PO-épreuves O)	13	11	8	6
	Atteinte des objectifs identifiés dans le programme Ambitions 2024 PARA	Rang de la France aux CM (classement des médailles)	8	8	6	5
		Rang de la France aux CM U23 (classement des médailles)	13	11	10	8
	Atteinte des objectifs identifiés dans le programme Génération 2024-2028	Rang de la France aux CM U23 ((indice PO-épreuves O)	7	7	7	6
		Rang de la France aux CM U19 (classement des médailles)	6	7	6	6
		Rang de la France aux CM U19 ((indice PO)	5	8	5	5

### 3) Actions sociales et sociétales

Actions	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2021	2022	2023	2024
Améliorer la féminisation	Augmenter le % des licenciées	Taux de licenciées (A, U, I, BF, D)	40%	44%	45%	46%
	Augmenter le % de dirigeantes	Taux de femmes élues (ligues, CD, clubs)	33%	35%	37%	40%
	Augmenter le % d'encadrantes et d'arbitres	Taux d'entraîneuses salariées	19%	20%	22%	25%
		Taux d'encadrantes bénévoles	Indicateurs à mettre en place avec la déclaration réglementaire des encadrant(e)s bénévoles au ministère des sport			
	Taux de femmes arbitres	23%	24%	25%	30%	
Promouvoir les valeurs de l'aviron au regard du "pacte républicain"	Favoriser l'accès à un engagement citoyen	Nb de service civique recrutés par la fédération	12	15	17	20
		Nb de missions SNU	En attente démarrage dispositif			
	Lutter contre les discriminations	Nb d'actions de formation/sensibilisation	5	6	7	8
Promouvoir le Développement Durable	Co-construire le projet DD avec chaque commission nationale	Nombre de réunions de co-construction	4	11	22	22
		Nombre de projets intercommissions	2	4	6	8
	Créer un observatoire des conditions climatiques	Nombre d'organisateur(s) de championnats renseignant l'observatoire	1	4	8	12
	Labelliser les événements	Nb de manifestations	5	20	30	40
Développer le sport santé	Développer le programme fédéral Aviron santé et ses bienfaits	Nombre de pratiquants atteints de pathologies	800	1000	1200	1500
		Nombre de clubs labellisés	60	65	70	75
		Nombre de Coach(e)s formé(e)s	120	130	140	150
		Nombre de classes utilisant le cycle en prévention primaire	4	10	20	30

### 4) Formation

Action	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2021	2022	2023	2024
La formation au service du projet fédéral	Améliorer les compétences de l'encadrement et renforcer le nombre d'encadrants diplômés	Nb de diplômes professionnels délivrés	35	40	42	45
		Nb de diplômes fédéraux délivrés	500	650	700	750

## 4 – Mission des cadres techniques

En fonction des postes qu'ils occupent et des structures auprès desquelles ils sont placés, les cadres techniques sont en charge de l'accomplissement d'un certain nombre de missions, participant toutes à atteindre les objectifs annuels déterminés conjointement par la FFA, le ministère en charge des sports et l'Agence nationale du Sport. Ces missions et les objectifs à atteindre sont fixés pour chaque cadre dans sa lettre de mission.

### **A - Missions des cadres techniques régionaux et des techniciens sportifs régionaux**

Les cadres techniques régionaux et les techniciens sportifs régionaux ont pour missions principales :

- La structuration territoriale et la déclinaison du projet fédéral sur le territoire régional
- La mise en place, la coordination et l'animation de l'Équipe Technique Régionale
- La détection et la formation des jeunes à fort potentiel
- La formation des cadres professionnels et bénévoles

Ils participent activement à la cohérence du dispositif de haut niveau en assurant le lien entre les entraîneurs et dirigeants de clubs, les structures du PPF et l'encadrement des Équipes de France.

Pour les cadres techniques régionaux, le directeur technique national indique au travers de la lettre de mission au responsable du service déconcentré dont dépend le CTR, ainsi qu'au président de la ligue, la nature des missions à caractère national qu'il souhaite confier au cadre.

### **B - Missions des cadres techniques nationaux**

Les cadres techniques nationaux sont principalement investis sur les missions qui leurs sont confiées par le DTN. Dans le cadre de ces missions, ils veillent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la fédération.

Ils sont les personnes ressources de la fédération pour toutes questions traitant des problématiques dont ils ont la charge.

### **C - Missions des entraîneurs nationaux**

Les entraîneurs nationaux ont pour mission principale la formation des rameurs et l'obtention de médailles au niveau international.

Ils s'attachent également à tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre d'acteurs de la fédération de s'approprier les problématiques du haut niveau : travaux de recherche, production de documents, participation à la formation de cadres, accompagnement à la structuration du PPF.

Ils contribuent également à la formation et à l'accompagnement des entraîneurs de clubs par les relations régulières qu'ils entretiennent avec eux.

## 5 – Bilan et évaluation des missions

Le CTS réalise à la fin de chaque saison sportive, en lien avec les indicateurs fixés, un bilan annuel de l'ensemble de son activité, qu'il transmet au directeur technique national.

Les agents recrutés ou détachés sur contrat pour exercer les missions de conseiller technique sportif sont évalués dans les conditions définies par les dispositions des articles 2 à 6 de l'arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités d'évaluation des agents recrutés ou détachés sur contrat pour exercer les missions de conseillers techniques sportifs.



Sébastien Vieilledent  
Directeur Technique National